

**CEE 1992 - GROUPE DE TRAVAIL SUR
LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**

RAPPORT

I. Question

La décision de la Communauté économique européenne (CEE) d'intégrer tous ses marchés d'ici à la fin de 1992 suscite un certain nombre d'inquiétudes pour des pays comme le Canada qui exportent des produits agricoles et alimentaires. Il est possible que le marché unique favorise une croissance économique plus rapide et une disparition des restrictions à l'importation, ce qui se traduirait par un meilleur milieu pour les exportations agricoles canadiennes. En revanche, on a allégué que le nouveau régime pourrait occasionner un resserrement des restrictions actuelles de la CEE frappant les importations en provenance de l'extérieur de la Communauté (ce que l'on a appelé l'"Europe forteresse").

Dans le domaine des produits agricoles et alimentaires, l'incidence de l'Europe 1992 est particulièrement critique. Au début des années 1980, la CEE représentait le principal marché d'exportation pour les produits agricoles canadiens. Depuis, surtout en raison de la mise en oeuvre de la politique agricole commune (PAC), le niveau de nos exportations vers la CEE a diminué considérablement, et celle-ci absorbe à l'heure actuelle moins de 10 % de nos exportations agricoles totales (contre plus de 20 % il y a 10 ans). Alors que, au début de la présente décennie, le Canada affichait un excédent de quelques 750 millions de dollars de son commerce des produits agricoles, des aliments et des boissons avec la CEE, il a enregistré ces dernières années un déficit de quelque 250 millions à ce poste (Figure 1). Cela représente une détérioration d'un milliard de dollars de notre balance commerciale en moins de 10 ans. Une réduction supplémentaire de notre accès au marché européen, par suite du projet Europe 1992, accentuerait les problèmes d'ajustement considérables déjà éprouvés par les principaux segments de notre industrie agro-alimentaire.

C'est sur cette toile de fond qu'il importe d'examiner et d'analyser les répercussions de l'unification du marché européen. Il est nécessaire de cerner les domaines où notre secteur agro-alimentaire pourrait se trouver désavantagé. De cette façon, on pourra formuler des recommandations à la Commission de la CEE afin de réduire au minimum tout autre effet négatif sur notre industrie. Dans ce contexte, les aspects suivants seront étudiés :

- a) la présence de la CEE sur les marchés intérieurs canadiens;
- b) la présence et la compétitivité du Canada sur les marchés de la CEE;